

Le 10 mars 2024

Lettre ouverte aux députés

L'avenir de la gouvernance des risques nucléaires et radiologiques est entre vos mains

Mesdames et messieurs les députés, lundi 11 mars, vous commencerez l'examen du projet de loi qui prévoit l'absorption de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). C'est un symbole, ce 11 mars est aussi la date du 13^{ème} anniversaire de l'accident de Fukushima, l'un des plus graves de l'histoire du nucléaire.

Votre vote ne doit pas être transformé en un vote sur le programme de relance du nucléaire. Que vous soyez pour ou contre ce programme, la sûreté des installations nucléaires et la protection des populations doivent demeurer votre exigence. Votre vote doit traduire cette exigence en maintenant un système robuste de gouvernance des risques nucléaires et radiologiques pour les décennies à venir.

Notre système de gouvernance qui distingue clairement l'expert (IRSN) et l'Autorité (ASN pour les installations civiles) est reconnu internationalement, il est adopté par tous les pays européens. Ce système a prouvé son efficacité pour évaluer la prolongation à 50 ans de la durée d'exploitation des centrales existantes et la conception de l'EPR, pour tirer les enseignements de l'accident de Fukushima et de l'accident de radiothérapie d'Epinal, pour évaluer les risques associés à la centrale ukrainienne de Zaporijjia. Les experts de l'IRSN sont sollicités par de nombreux pays, les chercheurs de l'IRSN assurent la direction de grands projets internationaux.

Ce système doit être renforcé pour faire face aux enjeux du programme de relance. Le projet du gouvernement va au contraire l'affaiblir :

- Le projet prétend unifier et fluidifier, il va en réalité disperser les compétences d'expertise entre plusieurs organismes (MINARM, CEA, ASNR) et complexifier les collaborations entre experts qui seront soumises à des conventions,
- Le projet prétend renforcer le système, l'intégration de la recherche dans une administration va l'affaiblir à moyen terme, sapant les bases scientifiques de l'expertise, l'intégration de l'expertise dans une administration risque de la faire évoluer vers une sûreté réglementaire incapable de faire face à l'imprévu,
- Le projet prétend accélérer les processus de prise de décision, il va au contraire les désorganiser profondément et durablement, la transposition des processus et outils de l'établissement public IRSN dans une autorité administrative et le regroupement de 1750 salariés de droit privé et de 500 agents de droit public représentant un chantier de plusieurs années,
- Le projet prétend renforcer l'attractivité du système, mais il a depuis le début été élaboré contre l'avis des salariés de l'IRSN et des agents de l'ASN, et les démissions sont d'ores et déjà en hausse.

Ce projet a depuis le début été mené sur un rythme extrêmement soutenu, soi-disant justifié par les contraintes du calendrier du programme de relance du nucléaire. Cet argument est discutable. Les experts de l'IRSN travaillent depuis déjà plusieurs mois sur les dossiers de sûreté de l'EPR2 et de plusieurs SMR.

Au nom de tous les salariés de l'IRSN, nous vous demandons de ne pas voter le projet d'absorption de l'IRSN par l'ASN.

François Jeffroy & Tatiana Taurines (CFDT), Luc Codron & Pascal Cuendet (CFE-CGC), Philippe Bourachot & Névéna Latil-Querrec (CGT).